PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAUTAGNE
Document graphique réglementaire
Plan de zonage - zoom

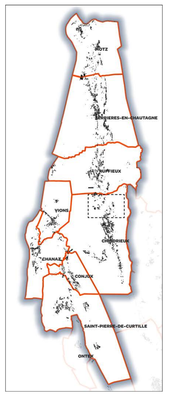

Chindrieux

Viuz. CHI-04

Certifié conforme par M. le Président pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président
R.Beretti

Échelle : 1/2000

Procédures :

Élaboration :
- Arrêté le 25/02/2020
- Approuvé le 21/06/2022

Modifications et révisions :
- Modification simplifiée n°1 du 25/03/2025
- Modification n°1 version notification mai 2025

numéro	destinataire	destination	surface m²
1508	Commune de Chindrieux	Aménagement de la voirie	231
1572	Commune de Chindrieux	Emplacement réservé : logement sociaux/mixité sociale au titre de l'article L151-41	3270
1810	Commune de Chindrieux	Accès voirie	32
1509	Commune de Chindrieux	Fossé curage	5447
1943	Commune de Chindrieux	Cheminement mode doux	11805
1951	Commune de Chindrieux	Aménagement espace public	2388
1946	Commune de Chindrieux	Extension camping	3137
1948	Commune de Chindrieux	Espace public et stationnement	321
1949	Commune de Chindrieux	Cheminement piéton	1218
1950	Commune de Chindrieux	Cheminement piéton	213
1928	Commune de Chindrieux	Extension cimetiere	1710
1931	Commune de Chindrieux	Aménagement touristique	3813
1932	Commune de Chindrieux	Equipement public	1985
1931	Commune de Chindrieux	Elargissement voirie	256

ZONES
- UA1 Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme
- UA2 Zone d'urbanisation future à long terme.
- A Secteur dédié aux activités agricoles
- AS1 Secteur agricole strict
- N1 Secteur naturel et forestier
- NC2 Secteur naturel constructible de type économie / équipement
- N2 Secteur de jardin ou de parcs
- NE1 Secteur d'équipement public
- NL1 Secteur naturel de loisir de plein air
- NP1 Secteur naturel à préserver
- NR1 secteur dédié aux énergies renouvelables
- UA1 Centralité principale (Est)
- UA2 Centralité principale (Ouest)
- UB1 Centralité secondaire (Est)
- UB2 Centralité secondaire (Ouest)
- UD1 Hameaux constitués
- UD2 Hameaux constitués dans l'espace proche du rivage
- UE1 Secteur à vocation économique
- UE2 Secteur dédié aux activités économiques de type commercial
- UE3 Secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs
- UL1 Secteur dédié aux hébergements touristiques et services associés
- UB1 Centralité secondaire (Est) dans l'espace proche du rivage

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
- Bâtiment agricole
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

PRESCRIPTIONS LINEAIRES
- Alignement
- Linéaire commercial protégé
- Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

INFORMATIONS SURFACIQUES
- Zone de recherche et d'exploitation de carrière
- Bande littorale de 100m

INFORMATIONS LINEAIRES
- Espaces proches du rivage